2e Année N° 20 25 janvier 1950



BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

Bimensuel

PARTIE GENERALE

I. — ABONNEMENTS 1950

Par une décision prise sur le plan national, les fabricants de produits antiparasitaires et d'appareils de traitements, ainsi que les dépôts et tous revendeurs de matériel et produits, seront assimilés aux collectivités agricoles et devront acquitter le montant de l'abonnement collectif aux avis de traitement, soit 500 francs par an. Toutefois, ceux qui auraient acquitté leur abonnement avant le 1er février 1950, seront exonérés de cette augmentation.

Nous rappelons que les personnes qui n'auraient pas renouvelé avant le 1er mars ne recevront plus le bulletin après cette date.

II. — ERRATUM

Une erreur de typographie s'étant glissée au dernier instant dans la composition du bulletin n° 19 du 19 décembre 1949, nous demandons à nos abonnés de lire, dans le paragraphe « huiles mixtes » de la partie générale, **Volck Antilichen** au lieu de **Véraline Antilichen.**

III. — LE CLIMAT DE L'ANNEE 1949

Nous n'apprendrons rien de nouveau à nos abonnés en écrivant que l'année 1949 a été dans nos régions une des plus sèches depuis le début du siècle et que la période des chaleurs y a été d'une longueur anormale. Encore pouvons-nous donner quelques précisions.

A Lyon-Bron, la quantité de pluies tombée au cours des 12 mois de 1949 est de 591 mm., soit 227 mm. de moins que la normale. Depuis 50 ans, seules les années 1906 et surtout 1921, avec 303 mm. d'eau seulement, ont été plus sèches. A peine moins arides que 1949 étaient les années 1919, 1938, 1942 et 1945.

Mais, dans ces quatre dernières, la répartition des pluies durant les mois d'été avait été un peu plus généreuse qu'au cours des mois de l'été écoulé : à Ecully, les quatre mois de juin à septembre inclus n'ont reçu que 92 mm. d'eau pour une normale de 299 mm., soit un déficit de 67,5 %. Et tous les postes de la région de Lyon et de la Loire n'ont reçu pendant ces quatre mois que des hauteurs d'eau de 60 à 80 mm. Seules, les régions des Savoies, de la Drôme, de la Haute-Ardèche et du Beaujolais, ayant eu des orages plus abondants, manifestent pendant la même période des déficits de pluviosité de 50 à 60 % seulement.

La période des chaleurs, c'est-à-dire la période à l'intérieur de laquelle on a pu observer des maxima de températures supérieures à 29° 9, a été exceptionnellement longue. A Lyon-Bron, elle s'étendait en 1949 du 16 avril au 24 septembre ; chacune de ces deux dates constitue d'ailleurs un record puisque la journée de chaleur la plus précoce depuis 1881 avait été observée le 11 mai (1912 et 1945) et la journée la plus tardive le 23 septembre (1895).

Les mois les plus secs de l'année ont été février avec 8 mm. 2 à Ecully et septembre avec 8 mm. 9 ; les plus chauds vis-à-vis de la normale ont été avril (excédent de 2° 97) et septembre (excédent 4° 26).

Les saisons ont été, en 1949, assez mal séparées du fait de périodes intermédiaires qui appartenaient suivant les régions à l'une ou à l'autre des saisons voisines : entre l'hiver et le printemps : du 13 au 21 mars ; entre le printemps et l'été : du 6 au 13 juin ; entre l'été et l'automne : du 1er au 16 octobre et enfin, entre l'automne et l'hiver, du 27 octobre au 9 décembre. Ce qui, dans certaines régions,

a réduit l'automne à quelques semaines seulement. Ce phénomène est assez courant à la fin d'une année sèche. C'est le même phénomène de refroidissement brutal, qui se produit d'ailleurs à la suite d'une journée chaude et sèche de printemps.

IV. — APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS POUR LES TRAITEMENTS DE PRINTEMPS (Mars)

Comme nous l'avons déjà fait dans le bulletin du 19 décembre pour les traitements d'hiver, nous publions aujourd'hui la liste des principaux produits commerciaux à appliquer lors des premiers traitements de printemps (traitements préfloraux) contre Cloque, Corynéum, Monilia, Tavelure, Anthonome, etc...

A. — **Bouillies bordelaises :** Bouillie cuprique 15 Granjon, Lait de cuivre Bozel-Malétra, Bouillies bordelaises diverses.

B. — **Oxychlorures de cuivre :** Viricuivres, Armoric, Néocuivre, Oxychlorure Agriger, etc...

C. — **Oxydes de cuivre :** Cuivre Bemo-Pintagram, Cuivre Gignoux, Cuivre Sandoz.

D. — **Soufres mouillables :** Soufrapt, Soufre Bemo-Pintagram, Soufrolux, Soufres mouillables divers.

E. — **Bouillies sulfocalciques :** Bouillie sulfocalcique Saint-Gobain, Sulfofruit, Sulfine 350, Sulfocalcium Granjon, Thiocal, etc...

F. — **Chloronaphtol :** Arbax.

G. — **Phénothiazine :** Somax pâte.

H. — **SPC :** Braconyl.

I. — **HCH :** Hexalo A, Synexa 50, etc...

PARTIE TECHNIQUE

Vigne

NOTE N° I
Ain, Rhône, Loire

COCHENILLES DE LA VIGNE

Les cochenilles de la vigne ne paraissent pas avoir accompli de progrès sensibles cette année. Toutefois, si l'on veut obtenir leur disparition totale, il est bon d'appliquer cette année encore un traitement d'hiver entre la taille et le départ de la végétation. Seules, les huiles d'anthracène utilisées à la dose moyenne de 8 p. 100 (pour un produit contenant 64 p. 100 d'huile d'anthracène pure) peuvent être appliquées à la vigne. Les huiles de pétrole, blanches et jaunes, outre leur manque d'efficacité sur les cochenilles de la vigne en traitements d'hiver, risquent d'entraîner des accidents de végétation assez graves. Les huiles d'anthracène jaunes ne sont pas plus efficaces que les huiles d'anthracène ordinaires.

Ces huiles d'anthracène doivent être pulvérisées à l'aide d'appareils réalisant au minimum 10 kg. de pression de façon à bien pénétrer entre les lambeaux et dans les replis des écorces où se concentrent souvent les cochenilles. Un traitement appliqué avec une pression insuffisante constitue une dépense qui n'est pas amortie par le résultat obtenu.

Un litre de bouillie permet de traiter de 1 à 4 pieds suivant la méthode de taille.

Arbres fruitiers

NOTE N° I
Tous départements

TRAITEMENTS D'HIVER

Nous rappelons que les traitements d'hiver (voir bulletin N° 19) pourront être appliqués dès le dégel consécutif à la période de froid actuelle.

Au cas où les **araignées rouges** (feutrage orangé sur le tronc, les branches et aux fourches) écloses à l'automne auraient survécu à cette période de froid, appliquer un traitement à la bouillie sulfocalcique.

Au cas où le traitement d'hiver serait effectué à l'aide d'huiles blanches ou jaunes, ce traitement sulfocalcique devra être fait séparément.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

— Le Gérant : G. GRISARD —

124102 - Imp. Réunies de Lyon - 12-49
Dépôt légal no 927 — 1-1950